PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Firmin à GORDES (Vaucluse)

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 14 mars 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'église Saint-Firmin à GORDES (Vaucluse) présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, comme témoignage de l'architecture religieuse du XVIII[e] siècle, œuvre de l'architecte Jean-Baptiste Lambertin, et en raison de la qualité de son décor intérieur des XVIII[e] et XIX[e] siècles,

ARRETE

Article premier : Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité l'église Saint-Firmin, située rue de l'Église à GORDES (Vaucluse), selon le plan annexé au présent arrêté, figurant au cadastre, section AB, sous le numéro de parcelle 603, appartenant à LA VILLE DE GORDES, n° SIREN 218 400 505, par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune, propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

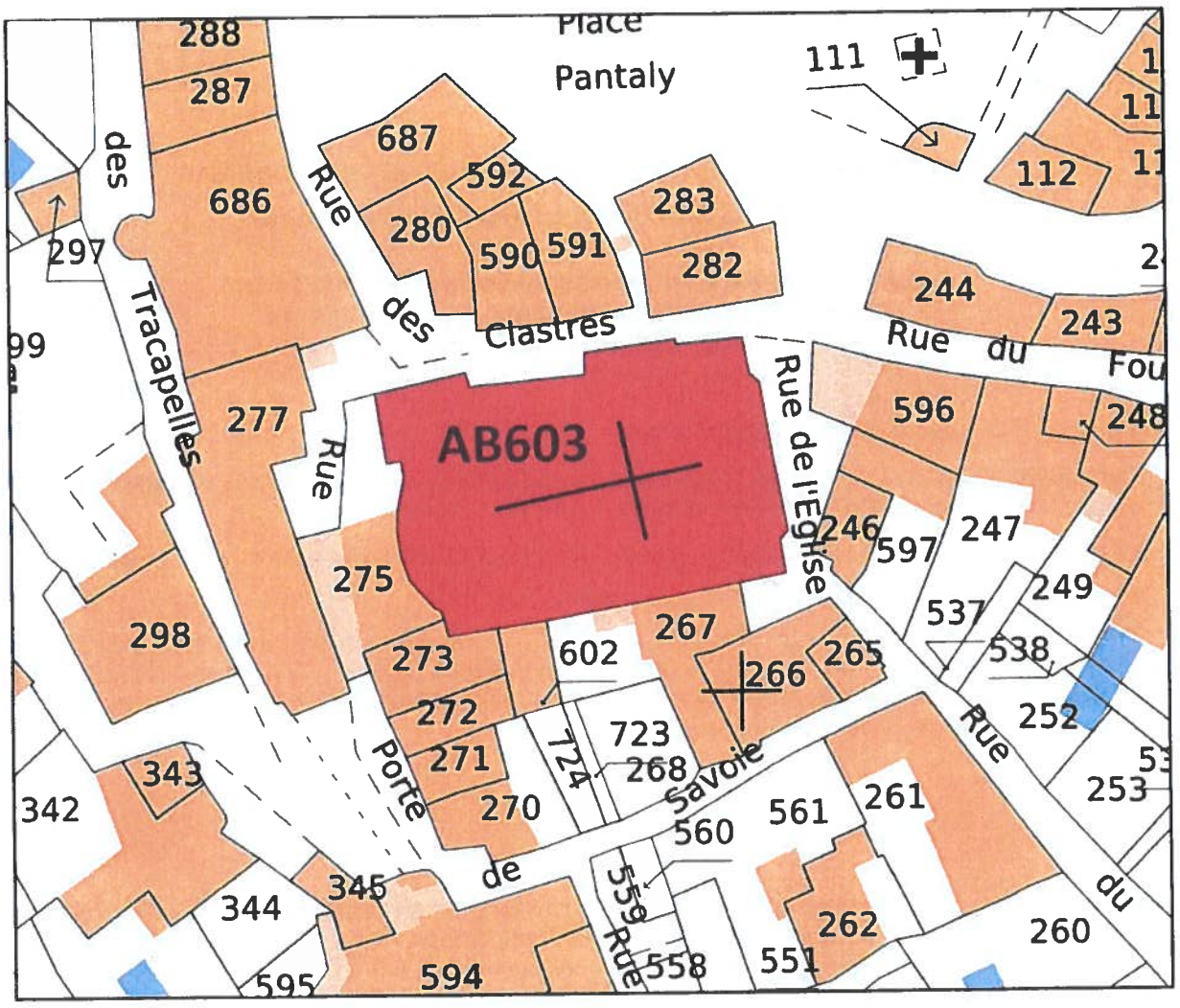
Marseille, le 14 NOV. 2024

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06
Téléphone : 04 84 35 40 00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Firmin à GORDES (Vaucluse)



Marseille, le 14 NOV. 2024

Le Préfet de Région

Christophe MIRMAND

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 Marseille Cedex 06
Téléphone : 04 84 35 40 00
www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur